



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

Direction Régionale des Entreprises
de la Concurrence, de la Consommation
du Travail et de l'Emploi

Pôle Concurrence, Consommation
et Répression des Fraudes

Service Métrologie

Décision n° 11.13.402.003.1 du 9 février 2011 renouvelant l'agrément de la société PERNIN ÉQUIPEMENTS pour effectuer la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2002 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau ;

Vu la décision n° 04.13.402.001.1 du 8 avril 2004 agréant la société PERNIN ÉQUIPEMENTS (réseau GVP), pour effectuer la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau ;

Vu la décision n° 07.13.402.001.1 du 12 janvier 2007 renouvelant l'agrément ;

Vu la décision n° 09.13.402.005.1 du 24 septembre 2009 modifiant notamment la portée de l'agrément ;

Vu la décision n° 09.13.402.006.1 du 4 novembre 2009 modifiant la portée de l'agrément ;

Vu la décision n° 10.13.402.002.1 du 20 janvier 2010 modifiant la portée de l'agrément ;

Considérant la demande du 14 janvier 2011 de la société PERNIN ÉQUIPEMENTS (réseau GVP) qui sollicite le renouvellement de l'agrément pour la vérification périodique d'ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau ;

Considérant l'obtention par la société PERNIN ÉQUIPEMENTS (réseau GVP) dans le domaine concerné d'une accréditation COFRAC à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant la demande de la société PERNIN ÉQUIPEMENTS d'intégrer la société ATCOME SERVICES dans le réseau GVP ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'ÎLE-DE-FRANCE ;

Décide :

Art. 1er – La société PERNIN ÉQUIPEMENTS S.A.S., établie à MONTREUIL (93100), 104 RUE DE STALINGRAD, est agréée (renouvellement) pour une période de quatre ans à compter du 16 janvier 2011 pour effectuer, la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau suivants :

- Ensembles de mesurage sur camions, autres que pour GPL et autres gaz liquéfiés et autres que pour le ravitaillement des avions, notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 50 m³/h (code 503) ;
- Ensembles de mesurage pour le ravitaillement des avions, de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 250 m³/h (code 505) ;
- Ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions) de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 250 m³/h (code 507).

La liste des membres appartenant au réseau GVP est listée en annexe à la présente décision.

Article 2. – La présente décision est valable jusqu'au 16 janvier 2015. L'agrément peut être suspendu ou retiré à tout moment en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société à ses engagements ou obligations.

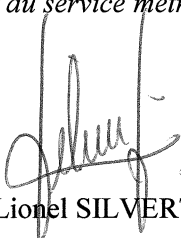
Article 3. - La présente décision vaut pour tout le territoire national sous réserve du respect des exigences réglementaires, notamment celle de l'article 40 de l'arrêté du 31 décembre 2001 précité.

Article 3. - La décision n° 11.13.402.001.1 du 16 janvier 2011 renouvelant l'agrément de la société PERNIN ÉQUIPEMENTS pour effectuer la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, est abrogée à compter de la date de la présente décision.

Article 4. – Au moins trois mois avant la date d'échéance de la présente décision la société PERNIN ÉQUIPEMENTS devra réaliser sa demande de renouvellement auprès de l'autorité locale en charge de la métrologie légale.

Fait à Paris, le 9 février 2011.

Pour le préfet et par délégation,
par empêchement du directeur :
le chef du service métrologie,



Lionel SILVERT

Annexe à la décision n° 11.13.402.003.1 du 9 février 2011

**Liste des membres du réseau GVP couverts par l'agrément délivré à la société
PERNIN ÉQUIPEMENTS**

| Société | Adresse | Familles d'EMLAE (1) |
|---|---|---------------------------------|
| ARECMA S.A.R.L. | 65, boulevard de la Fontaine 67200 STRASBOURG | 503 DP 507 |
| ATCOME SERVICES | 7, rue Pasteur 59222 BOUSIES | 503 DP |
| CARROSSERIE CITERNE DÉPÔT ET ÉQUIPEMENT PÉTROLIER (CACIDEP) | 3, rue du Mottais 35770 VERN-SUR-SEICHE | 503 DP |
| CARROSSERIE DE SAVOIE S.A.R.L. | ZAC du Rebauchet 73420 MERY | 503 DP |
| CARROSSERIE MODESTO MONTI | Quai du plan de Peille 06340 DRAP | 503 DP |
| CACIDEP SUD | Quartier la Roquette 13710 FUVEAU | 503 DP |
| CENTRE D'ÉPREUVE PYRÉNÉEN | 25 bis, route de Lourdes 65310 ODOS | 503 DP |
| CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS (CIME) | ZA du Plouich – Rue du Commerce – B.P. 137 59590 RAISMES | 503 DP |
| C.L.C. | 5, avenue de la Défense Passive 80136 RIVERY | 503 DP |
| CM MAINTENANCE | ZI de Revoison 8, rue Louis Lachenal 69740 GENAS | 503 DP |
| CM MAINTENANCE | 113, avenue de Provence 26320 SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE | 503 DP |
| CMI CONTENEURS | 404, boulevard Jules Durand 76600 LE HAVRE | 503 DP 507 |
| CONTRÔLE RÉPARATION CITERNES HYDROCARBURE (C.R.C.H.) | ZI – B.P. 20 16260 CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE | 503 DP 503 DG |
| FREINS SERVICE POIDS LOURDS | Boulevard du Général de Gaulle – B.P. 96 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE | 503 DP |
| GADEST | Impasse du Val Clair – Parc industriel la Pompelle 51683 REIMS CEDEX 2 | 503 DP |
| INSTALLATIONS SERVICES PÉTROLIERS (ISP) S.A.R.L. | ZI Lons – 16, avenue Joliot Curie 64140 BILLERE | 503 DP |
| LAMBERT ET FILS | ZA Les Mottais 35230 SAINT-ARMEL | 503 DP 507 |
| LAMBERT ET FILS | 9, rue des Ravalières 72560 CHANGÉ | 503 DP |

| | | |
|---|---|--------------------------------|
| LENOIR ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS | ZAC de Lazzaro – Rue de la Sidérurgie 14460 COLOMBELLES | 503 DP |
| ETS LENOIR | Le Hamel 27240 ROMAN | 503 DP |
| PERNIN ÉQUIPEMENTS S.A.S. | 104 RUE DE STALINGRAD 93100 MONTREUIL | 503 DP 503 DG 505 507 |
| POIDS LOURDS SERVICE | ZA du Vern – B.P. 30104 29401 LANDIVISIAU | 503 DP |
| RGR MAINTENANCE | 2, rue du Président Coty 02880 CROUY | 503 DP |
| RNC FOURNITURES ET RÉPARATIONS | 17, rue du Pré Blanchet 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES | 503 DP |
| SADEPAL | 16 bis, avenue Frédéric Mistral 30320 SAINT-GERVASY | 503 DP |
| S.C.A.T. | 12-14, avenue du vieux chemin de Saint-Denis 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE | 503 DP 503 DG 505 |
| S.I.M.I. | ZA de Malaval 01851 MARBOZ | 503 DP |
| SE SIRECH HOSTIER | ZI Latresne 33360 LATRESNE | 503 DP |
| S.M.R.C. | ZAC du champ Lamet 8, rue André Citroën 63430 PONT-DU-CHÂTEAU | 503 DP |
| S.M.V.I. | 23, rue Guy de Place 68800 VIEUX-THANN | 503 DP |
| SOCIÉTÉ DE MÉCANIQUE GÉNÉRALE VAN PRAËT S.A.R.L. | Route de Fontainebleau 77720 BRÉAU | 503 DP |
| TITAN AVIATION SERVICE | 472, rue Paul Claudel 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE | 505 |

(1) Familles d'EMLAE :

- 503 DP : ensembles de mesurage sur camions, à distribution pompée, autres que pour GPL et autres gaz liquéfiés et autres que pour le ravitaillement des avions, notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 50 m³/h ;
- 503 DG : ensembles de mesurage sur camion, à distribution gravitaire, autres que pour GPL et autres gaz liquéfiés et autres que pour le ravitaillement des avions, notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 100 m³/h ;
- 505 : ensembles de mesurage pour le ravitaillement des avions, de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 250 m³/h ;
- 507 : ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions) de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 250 m³/h..